



Strasbourg, 19 novembre 2009  
[PC-OC/Documents2009 / PC-OC (2009) 18]  
<http://www.coe.int/tcj/>

PC-OC (2009) 18

## Liste des décisions prises lors de la 57<sup>e</sup> réunion du PC-OC

17-19 novembre 2009

Le PC-OC:

### 1. Elaboration de textes normatifs concernant la Convention européenne d'extradition

#### **a) Règle de la spécialité**

- a adopté le projet d'amendement des articles 14 et 15 de la Convention européenne d'extradition et du rapport explicatif y afférent, à inclure dans un futur protocole additionnel à la convention, à l'exception du paragraphe 4 de l'article 14 ;
- a chargé le Secrétariat d'amender ce paragraphe à la lumière des discussions tenues pendant la réunion et de l'envoyer à toutes les délégations pour commentaires ;
- a invité toutes les délégations à soumettre par écrit au Secrétariat leurs commentaires sur ce nouveau texte avant le 15 février 2010 ;
- a chargé le PC-OC Mod d'examiner le texte révisé et les commentaires écrits à sa prochaine réunion, d'y apporter les modifications jugées nécessaires et de le soumettre à la plénière ;

#### **b) Prescription**

- a examiné le projet d'amendement de l'article 10 de la Convention européenne d'extradition préparé par le Secrétariat et modifié par le PC-OC Mod lors de sa 8<sup>e</sup> réunion élargie ;
- a chargé le Secrétariat d'amender ce texte à la lumière des discussions tenues pendant la réunion et de rédiger un rapport explicatif préliminaire sur ses dispositions ;
- a chargé le PC-OC Mod d'examiner ce texte révisé et le rapport explicatif y afférent à sa prochaine réunion, d'y apporter les modifications jugées nécessaires et de le soumettre à la plénière ;

#### **c) Voies et moyens de communication**

- a examiné le projet d'amendement de la Convention européenne d'extradition en ce qui concerne les voies et moyens de communication, ainsi que la requête d'extradition et les pièces justificatives, comme proposé par PC-OC Mod lors de sa 8<sup>e</sup> réunion élargie ;
- a chargé le Secrétariat de réviser ce texte à la lumière des discussions tenues durant la réunion et de demander des commentaires à INTERPOL concernant les moyens de faciliter les communications en matière d'extradition ;
- a chargé le PC-OC Mod d'examiner ce texte révisé à sa prochaine réunion, d'y apporter les modifications jugées nécessaires et de le soumettre à la plénière ;

#### **d) Autres questions relatives à la modernisation de la Convention**

- a chargé le Secrétariat de préparer un bref projet de questionnaire sur les exigences linguistiques, à finaliser à la lumière des commentaires et des questions complémentaires qui seront envoyées par les délégations, et de les envoyer à toutes les délégations ;
- a invité toutes les délégations à répondre à ce questionnaire avant le 12 avril 2010 ;
- a chargé le PC-OC d'examiner ces réponses à sa prochaine réunion plénière ;

- a chargé le Secrétariat de préparer un document de travail traitant de la possibilité d'une consolidation de la Convention et de ses Premier et Deuxième Protocoles Additionnels, des différentes techniques juridiques qui pourraient être envisagées, de l'état actuel des ratifications des Protocoles ainsi que des déclarations et réserves émises par rapport à leurs dispositions, et de soumettre ce document à discussion lors de sa prochaine réunion plénière ;

## **2. Suivi de la 29e Conférence des Ministres européens de la Justice (18-19 juin 2009, Tromsø, Norvège)**

- a pris note de la Résolution No. 2 sur l'entraide judiciaire en matière pénale adoptée par les Ministres à l'occasion de la 29<sup>e</sup> Conférence ;
- s'est félicité du soutien exprimé par les Ministres pour les travaux du PC-OC et de leur appel aux Etats membres en faveur de la signature et de la ratification du Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ;
- concernant le paragraphe 15 de la Recommandation, s'est félicité de la participation d'un membre du Secrétariat du Réseau judiciaire européen à sa réunion et a exprimé le souhait de renforcer la coopération entre le PC-OC et le RJE ;
- a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur l'évolution du projet intitulé « pratiques efficaces pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale » et exprimé son soutien à ce projet qui vise à mettre au point des formulaires types de demande d'entraide à adapter par chaque Etat membre, et remercié l'Allemagne de sa contribution financière à ce projet ;

## **3. Activités futures et priorités du PC-OC**

- a procédé à un échange de vues sur les questions relatives à la compétence dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale, sur la base des informations fournies par le Secrétariat, le rapport explicatif de la Convention européenne sur la transmission des procédures répressives et autres documents de travail ;
- a pris note que des négociations sont en cours au sein de l'Union européenne en vue d'élaborer un instrument concernant la transmission des procédures, et que les représentants des institutions de l'Union européenne tiendraient le PC-OC au courant des développements dans ce domaine ;
- a décidé que, même si la modernisation de la Convention européenne d'extradition doit rester la priorité du PC-OC, les questions précises identifiées durant la réunion devraient être examinées ;
- a invité les délégations à faire part au PC-OC lors de sa prochaine réunion plénière des cas pratiques et expériences concernant l'application de la Convention de transmission des procédures répressives, ou de solutions alternatives, qui auraient débouché sur des résultats positifs ou négatifs ;

## **4. Problèmes pratiques et cas concrets concernant l'application des conventions**

- a examiné une difficulté pratique portée à son attention par la Belgique concernant l'application de l'article 21 (transit) de la Convention européenne d'extradition et invité la délégation italienne de fournir des informations sur cette question lors de sa prochaine réunion plénière ;
- a pris note des informations communiquées par la Belgique sur une affaire d'extradition avec le Kenya ;
- a invité la délégation russe à communiquer des informations lors de sa prochaine réunion plénière sur les développements concernant les mesures prises pour résoudre un problème concernant la mise en œuvre de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ;

## **5. Mesures pratiques**

- a demandé à tous les Etats parties à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées qui n'ont pas fourni de traduction faisant autorité dans leur(s) langue(s) officielle(s) d'un texte type figurant dans la Recommandation R (84) 11 du Comité des Ministres, de faire parvenir ce document au Secrétariat avant le 1<sup>er</sup> mars 2010 ;

**6. Points pour information**

- a pris note des informations communiquées par M. Anders Aagaard, représentant de la Commission européenne, sur les nouveaux instruments en matière de droit pénal en cours de négociation au sein de l'UE ;
- a pris note des informations fournies par le Président et le Secrétariat sur une réunion organisée par Eurojust sur la coopération internationale en matière pénale avec la Fédération de Russie ;

**7. Election du président et du vice-président**

- a réélu M. Erik Verbert (Belgique) à la présidence et Mme Barbara Göth-Flemmich (Autriche) à la vice-présidence pour un an ;

**8. Dates des prochaines réunions**

- a arrêté les dates ci-après des prochaines réunions du PC-OC :
  - o 9<sup>e</sup> réunion élargie du PC-OC Mod : 17-19 mars 2010 ;
  - o 58<sup>e</sup> réunion du PC-OC : 4-6 mai 2010.